



Vos représentants de la FSU au Conseil Régional lancent leur publication trimestrielle à destination des personnels techniques des Lycées. Elle a pour but de vous informer sur l'actualité des projets en cours dans les instances paritaires, de vous communiquer des informations concernant votre carrière, vos droits.



Edito

## Emotion et tristesse

Une collègue du Finistère s'est donné la mort à son domicile dernièrement, dans des circonstances qui ne nous permettent pas pour l'instant de déterminer quelles ont été les raisons de ce geste.

Il semble cependant qu'une approche professionnelle ne serait pas à dissocier. La situation difficile de cette personne était connue et faisait l'objet d'un suivi par les services régionaux.

Pourquoi évoquer ce cas dans notre publication ?

Il nous semble que comme représentants des personnels FSU, qu'il faille aborder des sujets sensibles, comme ceux du mal être et de l'impossibilité pour certains agents de travailler dans un climat serein.

Ce fait nous conforte à travailler au plus près du terrain, de comprendre les préoccupations des agents et de rester au côté de ceux qui, sur leur environnement personnel et professionnel rencontrent des difficultés.

Cela nous incitera à demander avec plus d'insistance encore, une proximité des services régionaux avec l'existence ; de cet interface qui reste encore à créer entre les agents, les établissements et différents services du Conseil Régional. Ce sujet a déjà été abordé dans une de nos précédentes Gazettes.

**Nos pensées seront pour ses proches en cette rentrée qui vient de s'achever.**

Sommaire

- 1 – Calendrier
- 2 – Déprécarisation 2014
- 3 – Élection 2014
- 4 – Enquête ARACT
- 5 – Avancement ATEE
- 6 – Le radis masqué

## Les conditions de travail

Comment évoluent les conditions et l'organisation du travail ? Quels sont les principales expositions professionnelles susceptibles de nuire à la santé des personnes qui travaillent ?

Les effets des conditions de travail sur la santé sont au cœur du débat social. Il s'agit ici de répondre de façon quantitative à ces questions à partir d'enquêtes sur les conditions de travail, les changements techniques et organisationnels, les facteurs de risques professionnels physiques, chimiques, biologiques mais aussi organisationnels ou relationnels.

L'expression «conditions de travail» désigne un **«ensemble de faits dont dépend le travail»**. Sans ces « faits » le travail n'est pas possible, reste à définir ces faits...

Plus que des faits, **il s'agit des conditions dans lesquelles le travail peut être réalisé.**

**On peut les classer en 4 grandes familles :**

### > L'organisation, les moyens et le cadre du travail :

Organisation du travail, charge de travail, quantité, normes, qualité, répartition des fonctions, statut, formation, intégration, parcours professionnels, management, espaces de travail, temps de travail, moyens de communication, outils,....

> **Les exigences des salariés :** Sens du travail, autonomie, reconnaissance, qualité du travail, marges de manœuvre ...

### > L'environnement de l'entreprise et du travail :

Stratégie de l'entreprise, gouvernance, nombre et fréquence des changements, modes d'association aux changements, sens donné au changement ...

> **Les relations professionnelles :** Possibilité de soutien, état du collectif, relations aux collègues, à l'encadrement, types et formes de relations aux personnes extérieures ...

La combinaison de ces éléments détermine les conditions de travail.

Rédaction : Henri Weber  
et Pascal LETENNEUR

Conception et impression :

Imprimé en Côtes-d'Armor - Imprimerie JACQ - Pléneuf

1, rue André Gide - 22000 Saint-Brieuc  
Tél. 02 96 78 61 61  
imprimerie.jacq@wanadoo.fr

# 1 Calendrier

## Pourquoi un calendrier dans la gazette ?

De nombreux collègues nous sollicitent pour le calcul de leur temps de travail, afin de faciliter ce décompte des heures travaillées, nous vous proposons de noter celles ci sur le calendrier

ci-joint, vous pourrez ensuite les comparer avec votre tableau annuel et nous contacter en cas de litige.

# 2 Déprécarisation 2014

En 2012 la FSU a organisé une demi journée de préparation à la campagne de déprécarisation (certains d'entre vous ont pu y participer).

Nous souhaitons pour la campagne de 2014 faire de même. Celle-ci a lieu tous les deux ans comme vous le savez; afin de pouvoir préparer cette journée dans de bonnes conditions, nous avons besoin d'anticiper les éventuelles inscriptions. Pour cela vous devez, si vous êtes concernés nous contacter afin de réserver votre place.

Les agents issus des campagnes de déprécarisation de 2010 et de 2012 qui ne sont pas encore affectés sur un poste vacant, devront se positionner à la prochaine campagne de mobilité (septembre

2014) et ne seront pas prioritaires sur les agents titulaires.

Bilan des agents non postés issus des campagnes de 2010 et 2014 :



## → Notre avis

Nous souhaitons recevoir le plus grand nombre d'agents à cette journée de préparation à la campagne de déprécarisation, cette préparation est pour certains essentielle sachant qu'un deuxième échec est la fin de tout contrats avec le conseil régional.

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous informerons au fur et à mesure de toutes les modalités.

### Campagne 2010 (144 sélectionnés)

4 sélectionnés non affectés.

- 1 candidate n'a pas eu de propositions au regard de sa situation géographique et de sa mobilité.
- 1 candidate a eu 3 propositions de poste dans son secteur géographique et les a refusées
- 1 candidate a eu une proposition de poste dans son secteur géographique qu'elle a refusée
- 1 candidat a eu 2 propositions de poste qu'il a refusée

### Campagne 2012 (100 sélectionnés)

46 sélectionnés non affectés, dont 1 ayant refusé un poste à la mobilité du 2ème semestre 2012 et 3 ayant refusé un poste à la mobilité du 1er semestre 2013.

# 3 Élections 2014



Vous serez sollicités à l'approche des élections des représentants du personnel

prévues normalement en décembre 2014. Les visites d'établissement vont se multiplier et vous ne saurez plus ou donner de la tête....

Sur les six syndicats qui représentent les personnels du Conseil Régional, seule la FSU publie un journal (la gazette des TOS) dont le premier exemplaire date de juin 2009. Nous estimons fondamental de donner de l'information aux personnels région, afin qu'ils suivent les dossiers en cours et puissent ainsi nous faire remonter leurs

avis, nos combats sont communs.

Ces élections sont un enjeu important pour les organisations syndicales, qui en fonction de vos votes continueront à vous représenter dans les différentes instances paritaires.

Nous sommes un syndicat qui travaille en faveur des personnels et mettons tout en œuvre afin de faire évoluer vos conditions de travail dans la collectivité, tant sur la carrière que sur le bien être au travail.

## 4 Enquête ARACT

Dans le cadre de l'agenda social mis en place avec le Conseil Régional, une thématique revient régulièrement. Celle des conditions de travail des agents de la collectivité. Lors de la mise en place de cette thématique il y a 2 ans, la FSU par le biais de ses représentants au Conseil Régional avait sollicité la DRH ainsi que l'ensemble des autres organisations syndicales, afin de mener tous ensemble une enquête pour mesurer le niveau de satisfaction des agents au travail. Cette demande a alors été rejetée par l'ensemble des représentants ainsi que la DRH.

Nous avons précisé alors qu'il fallait faire un bilan à un instant T pour avoir une image du bien être des personnels et que cela passait fatalement par une enquête de ce type, nous voulions également qu'elle soit faite par établissement, avec un rajout sur les TMS (Troubles Musculo

Squelettique) et propositions une enquête type KARASEK (voir Gazette 8 et 9).

Aujourd'hui le Conseil Régional et les autres organisations syndicales se sont enfin décidés à faire une enquête, dont vous serez destinataires à compter du 12/11/2013.



## 5 Avancement ATEE

Un groupe de travail s'est mis en place afin de réfléchir sur les possibilités de promouvoir les ATEE2. Nous avons depuis toujours œuvré en faveur de la promotion des ATEE2, cela n'est pas une tâche facile, les agents ATEE2 dit agents polyvalents sont enfermés dans ce carcan de la polyvalence sans pouvoir avoir la reconnaissance d'un vrai métier.

Aujourd'hui, seules possibilités de promotion ouvertes sont celles : de fin de carrière (être promuvable et avoir 55 ans) et l'exercice de compétences particulières peuvent donner aux agents la possibilité de passer ATEE1.

Nombreux sont ceux qui, aux termes de la polyvalence, exercent une autre fonction même si elle n'est pas à plein temps et ne bénéficient pas d'une reconnaissance (malgré cela, certains ont pu en bénéficier). Nous avons obtenu la transformation de postes des agents polyvalents faisant fonction de magasinage alimentaire (pour 100000 repas par an) en poste de magasinier(e) alimentaire, cela est une étape.

Nous souhaitons que le métier Hygiène et Propreté des locaux soit reconnu. Que la collectivité prenne conscience que la majorité des agents de catégorie C sont ceux qui assurent quotidiennement le nettoyage des locaux. Par ailleurs en assurant un recrutement par le biais de l'apprentissage sur des métiers Hygiène et Propreté des locaux (formation diplômante), le Conseil Régional ne peut nier l'existence de ce métier.

La FSU est intervenue sur l'avancement des

ATEE2. On ne voit nulle part au sein des différentes instances du Conseil Régional la reconnaissance du métier principal des agents dit « polyvalents ». Nous voulons la reconnaissance des agents polyvalents service général en agents spécialisés hygiène et propreté des locaux, avec une vraie progression de carrière.

Certes, il y aura toujours de la polyvalence dans nos établissements, tant que les moyens humains donnés aux EPLE ne seront pas affectés là où ils devraient l'être. La région fait la dotation, l'établissement la répartition, de nombreux exemples nous interpellent :

- > Un agent polyvalent affecté en maintenance du patrimoine à temps pleins (= moins 1 dans l'effectif des polyvalents).
- > Un agent polyvalent affecté en lingerie à temps plein ou partiel, encore du négatif pour les polyvalents.

Un mi-temps accueil (idem), ne parlons pas du reste (espaces verts, cuisine, magasin alimentaire, encadrement, etc).



## → Notre avis

Ce qu'il faut comprendre dans cette démarche se sont les suites à y donner. Depuis toujours la FSU se bat pour l'amélioration des conditions de travail, et nous voyons ici le moyen de pouvoir, en fonction des résultats de cette enquête, agir sur des leviers comme, l'encadrement, la charge et la répartition du travail, emplois du temps, carrières, double autorité, etc.

Nous insistons pour que votre participation soit massive. Votre collaboration est essentielle à la réussite de cette démarche, si tout comme nous vous voulez que vos conditions de travail évoluent, alors participez à cette enquête et vous serez acteurs de votre bien être.

La FSU est fortement impliquée dans cette thématique et compte grâce à vous tous, pouvoir agir en fonction des résultats de l'enquête.

Un lycée peut cumuler plusieurs de ces situations que la collectivité ne prend pas en compte. Dans les faits, les moyens sont détournés et les agents polyvalents en subissent les conséquences.

Ces agents qui exercent des fonctions différentes ne sont pas toujours mécontents de leur situation, mais leur carrière est bloquée à ATEE1, et pour les autres ?

### CRITERES D'AVANCEMENTS DE GRADE DES ATEE

#### > ATEE2 ECHELLE 3 VERS ATEE1 ECHELLE 4

Avoir atteint le cinquième échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, être proposé par l'établissement.

#### > ATEE1 ECHELLE 4 VERS ATPEE2 ECHELLE 5

Avoir atteint le 5 cinquième échelon et compter au moins 6 ans de service effectif dans le grade d'ATEE1, être proposé par l'établissement.

#### > ATPEE2 ECHELLE 5 VERS ATPEE1 ECHELLE 6

Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le cinquième échelon et compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'ATPEE2, être proposé par l'établissement.

## 6 Rubrique du radis masqué

### Au pas camarades !

Certains de nos collègues sont des petits veinards. En effet des équipes ont le privilège d'être dirigées par des maîtres du management. Sortis du glorieux corps des armes à l'été de leur vie, ils continuent à servir la collectivité ; montrant ainsi leur attachement aux valeurs d'organisation, de mérite, et d'obéissance.

Quoi de mieux que des civils encadrés par des gradés qui sauront se faire respecter, et ramener un ordre martial dans des équipes de fortes têtes, (traduction en gallo : têtos). Pourquoi ne pas imaginer le début du déroulement d'une journée sous cette saine fêrule ?

Le matin, vers six heures, rassemblement des agents en uniforme placés au carré dans la cour, sonnerie et lever des couleurs. Puis le proviseur, en tenue de commando procède à l'appel.

- Adjudant Grotambour au rapport ! Les agents sont ils tous présents ?

- Négatif, Chef ! Deux tire au flanc se sont fait porter pâles.

- Vous organiserez les corvées quand ils reviendront, Adjudant.

- A vos ordres, Chef !

- Maintenant, en place pour le défilé quotidien !

Alors, dans un ordre impeccable, par sections, les agents suivant le plus vieil agent dans le grade le plus élevé, vers le bâtiment du réfectoire, entonnent le chant de circonstance composé par M. Wilhem en 1860 : « Tiens, t'auras du boudin, t'auras du boudin pour les Alsaciens les Suisses et les Lorrains... », frappant en cadence avec leurs chaussures de sécurité cirées le sol de la cour.

Une fois le défilé terminé, revue de détail du casernement, ensuite seulement les

collègues pourront vaquer à leurs occupations avec une attention spéciale pour le mess des officiers.

Ah ! Quelle vision idéale, si tous les établissements étaient tenus de la sorte, le service public aurait vraiment une autre réputation. Alors adieu les fortes têtes encartées, les râleurs, les feignasses de tout poil qui seront récompensés par un mitard professionnel ; place à l'efficacité, à la cohésion et à la camaraderie. Voilà qui a de l'allure.

**Cela me fait penser à la célèbre boutade de Georges Clémenceau en 1886, que je vais travestir un peu en disant que, « La guerre à la poussière, c'est une chose trop grave pour être confiée aux militaires ».**

**A bon entendeur, salut  
Le radis masqué.**

**Petit rappel : Pensez à vous inscrire dès maintenant auprès de la FSU, pour participer à la journée de formation, uniquement pour les agents remplissant les conditions de la campagne de déprécarisation 2014.**

Vos élus

**Pascal Letenneur** : Lycée du Mené, 6 rue du Porhoët - 22230 MERDRIGNAC - 02 96 28 41 12  
pascal.letenneur@educagri.fr

**Josiane Prigent** : Lycée Ampère, 1 rue guethennoc - 56120 JOSSELIN - 02 97 22 26 77

**Henri Weber** : 18 rue de Brest - 22000 SAINT-BRIEUC - 06 80 84 08 83 - unatos-regionbretagne@orange.fr  
henri.weber@snuacte.fr

**Anne Marrec** : LEGTA de KERNILIEN - Plouisy 22204 GUINGAMP - 02 96 40 67 50

### **N'HESITEZ PAS A NOUS SOLLICITER POUR ORGANISER UNE REUNION D'INFORMATION DANS VOTRE LYCEE**

**Remplissez ce bulletin et retournez le à SnuACTE-FSU – SNETAP- FSU, 18, rue de Brest 22000 Saint Briec**

Je souhaite que vous veniez organiser une réunion d'information syndicale :

Le..... de ..... heures ..... à ..... heures .....

NOM ..... PRENOM ..... Tél. ....

LYCEE : .....

C'est le syndicat qui demande les autorisations nécessaires. L'autorisation doit être demandée au moins huit jours avant. Vous recevrez un courrier qui annoncera cette réunion. Cette réunion doit être prise sur le temps de travail, elle est d'une heure par mois, elle peut être cumulée jusqu'à trois heures.

### **N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE !**

Remplissez ce bulletin et retournez-le à **SnuACTE-FSU - SNETAP- FSU - 18, rue de Brest - 22000 Saint-Briec**

Je souhaite recevoir un bulletin d'adhésion à SnuACTE-FSU / SNETAP - FSU

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Etablissement : .....